

le roi voulait réunir à la couronne comme faisant partie des possessions confisquées du connétable de Bourbon. Ce Jean Croppet était échevin de Villefranche en 1425 (5). Son fils, appelé aussi Jean Croppet, a signé en 1472, comme témoin, un acte passé entre Jean de Bourbon, seigneur de Beaujeu et Jean Mallet, curé de Gleizé, relatif au partage des dîmes de cette paroisse (6). Il était échevin de Villefranche en 1476. Le Père de Bussières, dans les *Mémoires contenant ce qu'il y a de plus remarquable dans Villefranche*, dit, page 163, qu'en 1449, Jean Croppet signa comme témoin la confirmation des privilèges de Villefranche, faite en présence des principaux citoyens de cette ville.

Quant au second point, c'est-à-dire à l'établissement des Croppet de Villefranche à Lyon, nous en avons dit un mot précédemment. Jean Croppet, que Perneti appelle premier du nom, greffier civil et criminel de la sénéchaussée et présidial de Lyon, et qui laissa un fils du même nom, pourvu des mêmes charges, fut convoqué pour la montre faite à Villefranche en 1557 et fut exempté, parce que bien qu'étant originaire de Villefranche, il était élu de la ville de Lyon. C'est de lui que descendent tous les Croppet dont fait mention l'histoire du Lyonnais. Nous trouvons encore une preuve que Jean Croppet, greffier de la sénéchaussée de Lyon, était de Villefranche, parce que le roi Henri II ayant demandé aux états de Dombes un don gratuit, ce greffier fut taxé à quinze livres. Il est probable que Jean Croppet avait laissé à son frère Sébastien Croppet l'office de notaire pour celui de greffier.

Au moment où la branche lyonnaise des Croppet, après

* (5) Louvet. *Hist. ms. du Beaujolais*, article Montmelas.

(6) Archives de Mongré.